

Initiatives ministérielles

Le gouvernement est déterminé à réagir à ces préoccupations en instaurant des réformes qui rendront les régimes plus simples, plus accessibles et plus faciles à gérer. Nous allons élaborer ces réformes en collaboration avec mon comité consultatif, qui comprend des représentants des principaux intéressés, y compris les syndicats de la fonction publique. Nous allons reconduire le mandat du comité consultatif de telle sorte qu'il mette au point une stratégie pour une refonte complète du programme et qu'il établisse un cadre pour un programme de rechange.

Le gouvernement fédéral et les syndicats de ses employés n'ont pas réussi à s'entendre sur la question du salaire égal pour un travail d'égale valeur. En fait, la question a été renvoyée à un tribunal des droits de la personne où elle pourrait ne pas être résolue avant encore deux ans si l'on ne trouve pas de nouveaux moyens de la régler par la négociation.

En outre, pour faciliter la résolution à long terme des problèmes liés à la parité salariale, il nous faut procéder à des changements fondamentaux dans la classification des emplois et dans les structures de rémunération de la fonction publique. J'espère trouver un moyen de faire en sorte que, en dehors de tout esprit d'affrontement, nous puissions garantir aux employés, hommes et femmes confondus, une rémunération égale. Nous cherchons des moyens de parvenir à un règlement négocié dans ce domaine.

Les notions d'emploi et de travail sont en pleine évolution. On s'éloigne de plus en plus de la formule du neuf à cinq, chère au bureau et à l'usine de l'ère industrielle. Ainsi, un nombre grandissant de personnes travaillent à domicile et notre politique à cet égard s'est traduite par le programme pilote de télétravail, d'une durée de trois ans, approuvé par le Conseil du Trésor. On doit adopter les horaires aux besoins du client. Nous devons faire preuve de plus de souplesse. Nous avons besoin de modifier la structure du travail. Les syndicats et les dirigeants de la fonction publique ayant un grand rôle à jouer dans l'évolution en cours, cette question sera inscrite à l'ordre du jour pour que nous puissions élaborer une action concertée.

Je souligne ces aspects pour bien montrer que, si le gel des salaires nous empêche d'aborder la question de la rémunération proprement dite à la table de négociations, nous pouvons néanmoins en profiter pour régler une foule d'autres aspects. Ce n'est là qu'un exemple. Il y a bien d'autres points que les syndicats et nous-mêmes souhaitons aborder à cette table. Nous contribuons donc à l'amélioration des relations à venir entre employeur et employé.

• (1040)

Bref, j'espère que mes remarques ont été de nature à mieux faire comprendre l'approche que le gouvernement entend adopter à l'égard de la fonction publique.

[Français]

Au départ, nous respectons et avons pleinement conscience de la contribution qu'apporteront les employés de la fonction publique au Canada.

[Traduction]

Nous chercherons à établir le dialogue le plus large possible avec les syndicats et les dirigeants de la fonction publique.

[Français]

Nous engagerons la participation étroite du Parlement dans tous les grands dossiers touchant la fonction publique.

[Traduction]

Au besoin, nous agirons sans détour et adopterons des mesures législatives pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. Nous allons préserver la sécurité d'emploi des fonctionnaires. J'énumère ces principes parce qu'ils présideront à toutes nos actions. Nous comptons les respecter, et je m'en réjouis.

Permettez-moi de terminer par où j'ai commencé. Voici un budget qui dénote un grand sens des responsabilités, et on peut en dire autant de la motion qui en découle. J'attends avec impatience le jour où je pourrai travailler avec les dirigeants et les chefs syndicaux de la fonction publique à la mise en oeuvre des mesures budgétaires que je viens de mentionner.

[Français]

Le vice-président: Comme il n'y a pas de questions et commentaires à ce moment-ci, nous reprenons le débat. La parole est à l'honorable députée de Mercier.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, je commencerai donc par souligner le fait que le discours précédent était celui de l'honorable ministre du Conseil du Trésor, et je me permets de dire qu'il est honteux que ce gouvernement modifie profondément les règles du jeu de l'assurance-chômage, sans en faire une loi en elle-même. Même les conservateurs n'avaient pas osé agir ainsi.

Les chiffres dévoilés hier sur la valeur totale des prestations versées, qui sera réduite pendant les années 1994-1995 et 1995-1996—et je me permets de rappeler que ce seront pour chaque année 630 millions de dollars dans les provinces de l'Atlantique et 735 millions de dollars au Québec—donc ces chiffres dévoilés hier nous permettent de voir que ce sont les provinces maritimes et le Québec qui écopent le plus, pour près de 60 p. 100 de l'ensemble des coupures, alors qu'ils représentent à eux deux à peu près le tiers de la population. Et il faut le dire haut et fort, ce sont les Maritimes qui écopent encore plus. Les Maritimes, les provinces Atlantiques, qui avec 8,5 p. 100 de la population du Canada, écopent de 26 p. 100 des coupures; le Québec écope aussi gravement, avec 25 p. 100 de la population, de 31 p. 100 des coupures.

Je veux souligner ce fait, parce que cette modification à l'assurance-chômage est plus qu'une modification de règles, de semaines. Non, c'est la fin de l'effet redistributif de l'assurance-chômage, effet redistributif qui était causé par le fait qu'il y a au Canada des régions dont l'économie est fort différente. Et ce ne sont pas les travailleurs de ces régions qui ont besoin d'être pénalisés pour la mauvaise économie, surtout quand un gouvernement se fait élire en disant *jobs, jobs, jobs*, votez pour vous!

En fait, en faisant ces coupures, le gouvernement porte un jugement sur l'économie de ces provinces et des Maritimes. Il dit: Finalement, il n'y a rien à faire avec vous. Il n'y a rien à faire avec vous, déménagez! En fait, les travailleurs et travailleuses n'ont qu'à déménager ou s'en prendre à eux-mêmes. Il y a un ministre qui prétend qu'on peut les faire rêver et leur donner de